

VERS UN CALCUL DU REVENU NATIONAL DU MAROC

I. — INTRODUCTION

Dans sa méthode comme dans son objet, la science économique a subi une transformation profonde au cours des dix dernières années.

Procédant désormais autant par induction à partir de données statistiques *globales*, que par déduction à partir du comportement hypothétique d'un « homo economicus » abstrait, elle vise à caractériser les collectivités humaines, à mesurer leur état de santé, à suivre et comparer leur évolution.

La pensée économique contemporaine, étroitement axée sur l'étude de la conjoncture, conduit ainsi à une représentation macrocosmique et concrète des activités humaines ; à son couronnement, elle va jusqu'à délimiter les objectifs que le Gouvernement peut *techniquement* assigner à sa politique économique, ainsi que les méthodes les plus propres à y parvenir.

Le concept de revenu national paraît être la clé de voute de cette nouvelle orientation de la recherche économique parce qu'il permet d'exprimer, en un saisissant raccourci synthétique, la prospérité d'une nation et d'en mesurer l'évolution, en attendant de devenir l'instrument indispensable pour comparer la richesse des différents pays (1).

La plupart des difficultés théoriques soulevées par l'établissement d'une comptabilité nationale aussi exacte que possible ont été peu à peu résolues grâce aux travaux d'un grand nombre d'économistes, pour la plupart britanniques, américains et scandinaves. En France, le professeur F. Perroux a mis au point (2) une méthode très précise de comptabilité nationale, et a analysé, de manière rigoureuse, les différents éléments intervenant dans le revenu national qui peut être mesuré de trois manières différentes selon qu'il est considéré comme étant la somme des revenus distribués, des revenus produits, ou des revenus dépensés (optiques du revenu, du produit et de l'emploi).

Toute évaluation précise du revenu national nécessite donc un triple calcul pour aboutir, en définitive, à un résultat final unique : chaque

activité productive est inscrite trois fois, dans un tableau à triple entrée ; les trois expressions chiffrées devant être établies, dans toute la mesure du possible, à partir de trois séries indépendantes de données statistiques, en vue d'éliminer les sources d'erreur. A la suite de la première évaluation du revenu français, effectué à la veille de la guerre par M. Dugé de Bernonville (*optique du revenu*), ainsi que des travaux de MM. Sauvy, Vincent, Dumontier et Fromont à l'institut de conjoncture, une « estimation du revenu national français » a été publiée en 1947, sous les auspices du commissariat général au plan, ce qui souligne l'intérêt pratique de ce document, dont l'avant-propos précise : « non seulement les travaux effectués utilisent les objectifs contenus dans le plan, mais encore ils permettent de vérifier si le plan lui-même est équilibré, si le développement prévu pour les différents secteurs était harmonieux, si l'effort demandé à la Nation n'excédait pas sa capacité ».

Malgré son utilité pratique, le revenu de la Nation n'a encore été effectivement chiffré jusqu'à présent de manière quelque peu précise que pour un petit nombre d'Etats (Etats-Unis, pays de l'Europe Occidentale, Dominions britanniques), disposant des statistiques détaillées, indispensables à un tel calcul.

A l'exception du Japon et de l'Union sud-africaine, aucun des pays ou des territoires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Centrale n'avait vu, jusqu'à ces toutes dernières années, son revenu national établi scientifiquement.

Une première tentative (3), faite sur l'initiative du Gouvernement britannique pour la Rhodésie du nord, le Nyasaland et la Jamaïque, a montré que si un calcul précis se heurtait effectivement à des difficultés particulières dans les pays à développement économique encore limité, il pouvait être néanmoins entrepris.

Les rapports établis à la suite d'une enquête approfondie sur l'activité économique dans les trois territoires ont souligné, en outre, que la connaissance du revenu national était d'une utilité extrême pour l'établissement des programmes d'équipement et d'expansion économique.

Pour le Maroc, l'intérêt d'un tel calcul, s'il s'avérait possible, serait considérable. En effet, bien que le financement des programmes d'équipement en cours de réalisation, dans le secteur

(1) Colin Clark a fait, au début de son ouvrage : « The conditions of economic progress » (Londres, Macmillan 1939), une première tentative intéressante, bien que sans doute un peu prématurée, pour comparer le revenu national d'un grand nombre de pays. Comme l'auteur le souligne lui-même, les résultats obtenus pour l'Afrique du Nord, à partir de renseignements relatifs au niveau des salaires, ne peuvent avoir qu'une valeur indicative.

(2) Cf. F. Perroux : « Le revenu national » — P.U.F. — Paris 1947, et « Les comptes de la Nation » — P.U.F. — Paris 1948.

(3) cf. Phyllis Deane : « The measurement of colonial incomes » — Londres 1948.

public comme dans le secteur privé, soit encore assuré, en majeure partie, par des transferts de capitaux extérieurs plutôt que par prélèvement sur les disponibilités locales, il n'en demeure pas moins que, pour asseoir sur des bases solides l'expansion économique du pays, les investissements réalisés doivent entraîner une augmentation du revenu national du Maroc, suffisante pour que la rentabilité et l'amortissement de ces capitaux extérieurs puissent être assurée, à l'avenir, sans déséquilibre de la balance des paiements en biens et services de consommation.

Mais l'évaluation du revenu national du Maroc exige que soient résolues, au préalable, quelques difficultés préliminaires qui sont, avant tout, des difficultés de définition. Bien que celles-ci ne soient pas spéciales au Maroc, elles y revêtent un caractère particulier en raison de la structure hétérogène de l'économie du pays.

II. — POUR L'ÉVALUATION DU REVENU NATIONAL DU MAROC

1° COMMENT DÉFINIR LA NATION MAROCAINE, ENTITÉ ÉCONOMIQUE ?

Tout bilan national exige une définition préalable de la nation, entité économique. On admet généralement que ce concept, contrairement à celui de la Nation, entité politique, groupe non seulement les personnes attachées à l'État par un lien d'allégeance (*nationaux*), mais toutes celles qui demeurent habituellement dans le pays et y exercent leur activité (*résidents*).

Dans la plupart des États de l'Europe Occidentale, et, plus encore, aux États-Unis, les revenus gagnés par des non-nationaux ne représentent qu'un très faible pourcentage des revenus totaux produits dans chaque pays.

L'inclusion habituelle de tous les « résidents » dans la « nation économique » ne conduit donc pas à des résultats sensiblement différents de ceux qui seraient obtenus en les excluant ; elle présente, par contre, le double avantage de mieux refléter l'activité réelle du pays et de grandement simplifier les calculs, précisément parce que les statistiques sont établies sur la base du territoire national, indépendamment de l'allégeance politique des individus qui concourent, par leur travail ou leur capital, aux diverses productions réalisées sur ce territoire.

Au Maroc, la situation est plus complexe, car une importante minorité européenne occupe une place de premier plan dans un grand nombre d'activités du pays ; cette caractéristique dominante de l'économie marocaine doit, de toute nécessité, trouver son reflet dans un bilan national valable.

La distinction *juridique et politique* entre marocains et non marocains est toutefois beaucoup moins intéressante, du point de vue de l'économiste, que la distinction *technique* entre revenus tirés de l'économie traditionnelle et revenus tirés de l'économie moderne.

En effet, la structure économique du Maroc contemporain est une structure hétérogène, les activités nouvelles qui se sont développées au cours des quarante dernières années étant presque toujours, tant par suite de l'évolution constante des techniques mises en œuvre qu'en raison de leur objet même, inassimilables aux activités anciennes, figées dans un traditionalisme presque immuable.

Cette double structure de l'économie marocaine est un phénomène d'autant plus important que la structure moderne se développe d'années en années, non seulement grâce au dynamisme des « résidents » européens, mais, aussi grâce à la participation d'un nombre croissant de marocains aux activités nouvelles.

Il semble donc parfaitement légitime de comprendre dans le revenu national les revenus de tous les « résidents » (marocains et non marocains), à condition de faire la distinction entre les revenus de l'économie traditionnelle et les revenus de l'économie moderne.

La nécessité de définir de manière précise « la nation économique » soulève au Maroc une dernière difficulté tenant à la division du pays en trois zones d'administration distinctes.

L'établissement d'un bilan national unique, se heurte, de ce fait, à de nombreuses difficultés d'ordre pratique, tenant en particulier à la diversité des sources de renseignements et des méthodes d'élaboration des statistiques.

C'est pourquoi il semble préférable de chercher, en une première étape, à établir le *revenu national du Protectorat français au Maroc*, en attendant de pouvoir procéder au même calcul pour la zone espagnole et la zone de Tanger (dans lesquelles les activités productives sont relativement limitées), et à l'élaboration d'un document unique pour l'ensemble du pays.

2° QUELLES SONT, AU MAROC, LES ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME DONNANT NAISSANCE A UN REVENU ?

Autrement dit, faut-il ajouter aux revenus en espèces les revenus en nature, en cherchant à donner à ceux-ci une expression monétaire fictive ? L'ambiguïté majeure découle de la persistance d'une économie familiale encore vivace, une partie très importante de la production agricole étant ainsi soustraite à l'économie monétaire. Cette autoconsommation rurale ne saurait être négligée purement et simplement, comme cela est pratiqué couramment pour certains pays parmi les plus évolués, et cela

d'autant plus que les statistiques marocaines de production ne fournissent que des renseignements relatifs à la production globale, qu'elle soit commercialisée ou non. L'obligation de respecter l'égalité comptable entre « produit » et « revenu » impose donc, en tout état de cause, une prise en considération des revenus ruraux en nature.

Pour procéder à une estimation correcte de ces revenus, il serait théoriquement nécessaire de multiplier, pour chaque denrée et dans chaque région, le volume supposé de l'autoconsommation rurale par un prix théorique à la production, établi en déduisant un coût moyen d'approche du prix moyen annuel sur le principal souk régional. Il convient de préciser que le choix de cette méthode conduit à exclure également du « produit national » le montant global de tous ces frais d'approche fictifs. Les calculs seront extrêmement complexes, on le conçoit sans peine, et n'aboutiront en définitive qu'à des résultats fort imprécis.

Etant donné, d'autre part, que l'examen des relevés des prix agricoles, effectués à une même date sur les principaux marchés régionaux, ne fait plus apparaître que des écarts relativement faibles depuis que des communications faciles, sûres et peu coûteuses ont pu être régulièrement établies d'une extrémité à l'autre du pays, on peut se demander si les minces avantages théoriques de la méthode qui vient d'être exposée ne sont pas largement surpassés par ses inconvénients.

Dans ces conditions, le choix d'un seul prix moyen (prix sur le marché) paraît, en définitive, au moins aussi justifié que l'établissement de « prix fictifs au bled ».

Indépendamment de cette difficulté, soulevée par l'autoconsommation rurale, il en existe une autre, due à l'existence au Maroc de nombreux services non rémunérés, en particulier les services rendus par les femmes et les enfants au sein de chaque famille ou dans des ateliers artisanaux (ramassage du bois, pilage de grain, menus travaux artisanaux, occupations domestiques). Là encore, les éléments permettant d'aboutir à une estimation chiffrée sont tellement imprécis que leur exclusion du « revenu national », qui sera ainsi obligatoirement quelque peu sous-évalué, semble préférable au danger d'accroître l'imprécision du résultat final.

3° QUELS REVENUS CONVIENT-IL D'INCLURE DANS LE REVENU NATIONAL DU MAROC ?

Cette question est, en réalité, un développement des deux précédentes. Faut-il s'attacher à établir le montant global des ressources produites au Maroc, des ressources produites par le Maroc ou encore des ressources obtenues par le Maroc ?

Il s'agit là de bien autre chose que d'une simple querelle de terminologie. La première définition, qui est la plus restrictive, conduit, en effet, à exclure du revenu national du Maroc, non seulement les transferts des travailleurs émigrés et le revenu net des actifs extérieurs (qui est, en fait, négatif), mais encore les dépenses très importantes effectuées au Maroc par le Gouvernement français et imputées au budget métropolitain. Si l'on adopte la deuxième définition, il conviendra d'inclure les transferts des travailleurs émigrés et le revenu net des actifs extérieurs, mais non les dépenses du Gouvernement français. Enfin, si l'on considère que le revenu national du Maroc doit comprendre toutes les ressources obtenues par le pays, on devra inclure tous les postes ci-dessus.

Cette dernière définition est assurément la plus satisfaisante, d'une part, parce que la localisation hors du Protectorat de l'activité donnant naissance à un revenu (ou de la dette donnant naissance à une charge annuelle) importe peu du moment que le Maroc en supporte les conséquences ; et, d'autre part parce que les sommes dépensées au Maroc par la France, pour y assurer le maintien de l'ordre et développer la prospérité générale, sont techniquement assimilables à un revenu.

En effet, étant donné que l'effort demandé dans ce but au contribuable français se renouvelle chaque année, et peut-être considéré comme constituant le coût de la mission civilisatrice de la France dans le Protectorat et non comme une créance dont le recouvrement est escompté, il paraît justifié d'inclure les sommes ainsi transférées dans le revenu national du Maroc qui comprendra donc toutes les ressources régulières obtenues par le pays, qu'elles résultent ou non de son activité propre.

Par contre, les ressources exceptionnelles, comme les prêts du fonds de modernisation et d'équipement qui représentent une aide extraordinaire en capital et non un revenu, doivent être comprises, non dans le revenu national du Maroc (4), mais dans la balance des capitaux extérieurs, de même que les transferts de capitaux privés et la liquidation d'avoirs extérieurs.

La définition adoptée ne permet évidemment pas de chiffrer de manière directe le *revenu disponible* au Maroc, mais une analyse précise de la *dépense nationale* permettra de remédier à cette lacune, en chiffrant séparément les dividendes payés hors du Maroc ainsi que les dépenses considérables effectuées à l'étranger (en particulier à l'occasion des congés en France) par des « résidents » du Maroc ou par leur

(4) Il est bien évident cependant que les intérêts et les remboursements des prêts du fonds de modernisation et d'équipement grèveront ultérieurement le revenu national.

Par ailleurs, la conception, ci-dessus exposée, d'un revenu national comprenant toutes les *ressources régulières obtenues* par le pays, diffère, sur ce point, de celle admise par certains auteurs, Jean Marczewski en particulier, pour qui tous les transferts non commerciaux constituent des ressources obtenues par la nation, même s'ils ne présentent aucun caractère de régularité ou de périodicité (cf. « Le revenu national », publication de l'I.S.E.A. — Paris P.U.F. — 1947, p. 257).

famille, tout au moins en ce qui concerne la part de ces dépenses couvertes par des prélèvements sur les revenus gagnés dans le Protectorat. Précisons de même que, pour les sociétés ayant seulement une partie de leur activité au Maroc, il sera nécessaire d'inscrire seulement le chiffre représentant la part du dividende qui correspond à cette activité.

4° PARMIS LES DIVERSES EXPRESSIONS POSSIBLES, QUELLE EST L'EXPRESSION TECHNIQUE DU REVENU NATIONAL LA PLUS REPRESENTATIVE DE L'ACTIVITE MAROCAINE ?

Revenu (ou produit) brut ou net ? au prix du marché ou au coût des facteurs ?

On sait que le principal intérêt du produit brut est d'exprimer la *totalité* de la production nationale y compris la part de la production de biens d'équipement qui ne sert qu'à compenser l'usure du capital national.

Or, tandis que les entreprises marocaines fabriquant des biens d'équipement sont extrêmement peu nombreuses, l'amortissement technique est, par contre, très rapide dans ce pays, à la fois pour des raisons physiques (climat) et humaines (insuffisance de main-d'œuvre qualifiée). Cette usure rapide du capital et, en particulier, l'usure du matériel industriel et agricole, doit être compensée par des achats à l'extérieur de biens d'équipement, achats qui grèvent très lourdement le revenu réel.

C'est la raison pour laquelle la préférence semble devoir être donnée au *revenu national net* qui est le seul, au Maroc, à avoir une signification économique véritable.

De même, l'expression du revenu net *au coût des facteurs* semble mieux correspondre aux données particulières de la fiscalité marocaine, caractérisée par une grande instabilité des rentrées (5), que l'expression du revenu net au prix du marché.

5° COMMENT ADAPTER AU MAROC LES METHODES D'EVALUATION DU REVENU NATIONAL, MISES AU POINT EN FRANCE ET A L'ETRANGER ?

Une évaluation précise du revenu d'un pays, par la méthode des trois optiques, nécessite, théoriquement, la connaissance d'un nombre infini de données statistiques. En l'absence d'un « compte général du Maroc », résumant toutes les activités du Protectorat et ses relations avec l'extérieur, il sera nécessaire d'utiliser certaines

données de remplacement, en assouplissant la méthode en fonction de chaque condition particulière.

Par exemple, en l'absence de statistiques relatives à la dépense nationale, les consommations individuelles devraient être évaluées, d'une part, en prenant pour base les indications données par MM. R. Hoffher et Moris dans leur livre « revenus et niveaux de vie indigène au Maroc » (6), et, d'autre part, en estimant le montant de la consommation européenne par la méthode des sondages. De même, les revenus de l'économie traditionnelle seront aisément chiffrés en transposant certains renseignements retenus pour l'établissement de produits nets de groupes.

D'une manière générale, il semble que les données entrant dans le calcul du « produit » s'avèrent, au Maroc, plus aisées à rassembler, et recèlent une marge d'erreurs moins grande que celles relatives au « revenu » et à la « dépense ». L'optique dominante étant ainsi tout naturellement celle du « produit », les résultats seront recoupés avec ceux obtenus pour les deux autres colonnes. Ce recoupement manquera assurément de rigueur, mais il offrira cependant infiniment plus de garanties que celles résultant d'une évaluation unique.

Le calcul pourrait s'effectuer selon le schéma indiqué sur les tableaux suivants.

Dans la colonne du « *revenu* » (tableau I), la distinction est faite entre l'économie traditionnelle et l'économie moderne, afin de remédier, dans une certaine mesure, comme il a été exposé plus haut, à la conception très large du revenu national qui a été retenue.

La part, encore très importante, de l'autoconsommation rurale (« subsistence economy ») dans l'économie traditionnelle, justifie assurément sa computation séparée. Par ailleurs, l'importance considérable des monopoles d'Etat et des sociétés d'économie mixte au Maroc conduit à grouper la part revenant à la collectivité (Etat français et Etat chérifien) en un poste spécial de la rubrique « autorités publiques ». Conformément à une règle qui n'est plus guère discutée, les revenus transférés par les autorités publiques au secteur privé (pensions, retraites, allocations, subventions), seront exclus de la rubrique « traitements » (tableau I, paragraphe 6), et les intérêts de la dette publique de la rubrique « intérêts » (tableau I, paragraphe 7).

Dans la colonne du *produit* (tableau II), les produits nets seront calculés par groupes d'après les statistiques de production et les prix des marchés (affectés de coefficients correctifs pour tenir compte des frais d'approche variables), et

(5) C'est ainsi que les droits de douane et les impôts indirects, qui avaient été de 2.050 millions de francs pour l'exercice 1946 (27,3 % des recouvrements budgétaires) se sont élevés à 13.955 millions de francs pour l'exercice 1949 (46,5 % des recouvrements budgétaires).

(6) Bien que ce livre reste capital pour la compréhension des problèmes relatifs aux niveaux de vie, il sera évidemment nécessaire de corriger certaines conclusions, qui ne correspondent plus à la réalité de l'économie marocaine de 1950. Cf., en particulier, l'étude sur les budgets de prolétaires musulmans à Casablanca, parue dans le *bulletin économique et social du Maroc*, janvier 1950, n° 44.

en déduisant les impôts indirects et les sommes nécessaires à l'amortissement et à l'entretien. Les achats à l'extérieur du groupe ou du sous-groupe devront être également défalqués ; le produit net de la conserverie, par exemple, sera ainsi obtenu après déduction des sommes représentant la valeur du poisson, de l'huile et des boîtes utilisées par cette industrie, sommes qui seront comptabilisées dans les sous-groupes respectifs ; le produit net des mines sera, de même, calculé d'après les prix Fob, après déduction de l'équipement de remplacement, importé au Maroc au cours de l'année écoulée, et des achats à l'extérieur du groupe (frais d'approche, énergie, etc...).

En ce qui concerne la *dépense nationale* (tableau III), la nécessité de rechercher un recouplement valable des estimations effectuées pour le revenu et le produit, conduit à séparer, pour chaque catégorie de dépenses individuelles (postes 31 à 40), les chiffres obtenus de sources distinctes pour les marocains et les non marocains.

L'investissement national net pourra être calculé en déduisant du total des investissements publics et privés au Maroc, le montant global des apports extérieurs : diminution des avoirs extérieurs détenus au Maroc (bons du trésor français par exemple) ; diminution du solde positif du compte d'opération de la banque d'Etat au trésor français ; prêts du fonds français de modernisation et d'équipement ; importation nette de capitaux privés. En 1948-1949, l'importance de ces quatre postes a été considérable, et ferait, sans doute, apparaître, pour l'investissement national net, une valeur relativement faible, sinon négative (au cas où une

partie des dépenses du Maroc en biens de consommation aurait été financée par des apports de capitaux extérieurs).

Bien d'autres problèmes, en particulier, en ce qui concerne le choix des données statistiques susceptibles d'être utilisées, doivent être encore résolus avant de pouvoir procéder aux calculs définitifs. Ces difficultés sont d'ailleurs, principalement, des difficultés pratiques et non plus théoriques. Pour que les unes comme les autres puissent être résolues de manière satisfaisante, il serait utile de consulter des personnalités jouissant d'une autorité particulière dans le domaine du revenu national, par exemple M. le professeur François Perroux, chargé d'étudier cette question pour le compte du Gouvernement français (7). Il serait également nécessaire qu'interviennent de larges échanges de vues entre toutes les personnes, intéressées au Maroc par la question, de manière à apporter un correctif aux solutions forcément incomplètes et personnelles qui viennent d'être exposées.

**

La théorie du revenu national est devenue une branche à la fois si spécialisée et si complexe de l'économie politique, qu'elle ne saurait être utilisée à des fins pratiques en ignorant l'avis du spécialiste et en méconnaissant la vertu du travail d'équipe.

Avril 1951.

E. C.

(7) N.D.L.R. — On signalera, à ce sujet, le rapport présenté, au nom du conseil économique, par M. Alfred Sauvy : « Etude du revenu national », publié dans *journal officiel de la République française* (avis et rapports du conseil économique), n° 15, 20 décembre 1950, p. 352.

TABLEAU I. — REVENU

	Partiel	Total
<i>ECONOMIE TRADITIONNELLE :</i>		
1) Revenus ruraux (production commercialisée)	
2) Autoconsommation rurale	
3) Revenus urbains	
4) Total des revenus de l'économie traditionnelle
<i>ECONOMIE MODERNE :</i>		
5) Salaires	
6) Traitements	
7) Intérêts	
8) Dividendes	
9) Profit individuels	
10) Revenus non distribués	
11) Transferts des travailleurs émigrés	
12) Revenus nets des actifs extérieurs	
13) Total des revenus de l'économie moderne
<i>AUTORITES PUBLIQUES :</i>		
14) Revenus des exploitations d'Etat	
15) Revenus des domaines	
16) Impôts indirects payés par des non résidents	
17) Total des revenus des autorités publiques
REVENU NATIONAL NET AU COUT DES FACTEURS :	

TABLEAU II. — PRODUIT

	Partiel	Total
PRODUIT NET DE L'ACTIVITE PRODUCTIVE :		
18) Agriculture
19) Extraction minière
20) Industrie
24) Energie
22) Bâtiment
23) Transports
24) Distribution
25) Logement
26) Services privés
27) Produit net de l'activité productive
PRODUIT NET DES SERVICES PUBLICS :		
28) Valeur nette des services publics
REVENUS EXTERIEURS :		
29) Transfert des travailleurs émigrés
30) Revenu net des actifs extérieurs
PRODUIT NATIONAL NET AU COUT DES FACTEURS :		
	

TABLEAU III. — DEPENSE NATIONALE

	Partiel	Total
CONSOMMATION INDIVIDUELLE AU MAROC :		
— Marocains :		
31) Nourriture
32) Habillement
33) Logement
34) Autres dépenses
35) Total des autres consommations des marocains
— Non marocains :		
41) Total des dépenses des non marocains
40) Autres dépenses
39) Transports
38) Logement
37) Habillement
36) Nourriture
42) Total des consommations individuelles au prix du marché
43) Moins impôts indirects
44) Plus subventions
45) Total des consommations individuelles au coût des facteurs
46) DEPENSES DES AUTORITES PUBLIQUES EN BIENS ET SERVICES		
DEPENSES HORS DU MAROC :		
47) Service de la dette chérifienne
48) Autres paiements du Gouvernement chérifien
49) Frais de séjour en France et à l'étranger des résidents
50) Dividendes versés en France et à l'étranger
51) Total des dépenses hors du Maroc
INVESTISSEMENT NATIONAL NET :		
52) Investissements publics au Maroc
53) Investissements privés au Maroc
54) Total des investissements au Maroc
55) Moins diminution des avoirs extérieurs détenus au Maroc
56) Moins diminution du solde positif du compte d'opération
57) Moins prêts du fonds de modernisation et d'équipement
58) Moins importation nette de capitaux privés
59) Investissement national net
DEPENSE NATIONALE NETTE AU COUT DES FACTEURS :		
	

TABLEAU IV. — BALANCE RESUMEE DES PAIEMENTS EXTERIEURS DU MAROC EN 1949

R E C E T T E S		D E P E N S E S	
<i>Recettes ordinaires :</i>		<i>Importations :</i>	
1) Exportation	10) Biens d'équipement destinés à remplacer le matériel amorti
2) Dépenses des touristes et voyageurs de passage au Maroc	11) Equipement nouveau
3) Envois de fonds des travailleurs émigrés	12) Toutes autres opérations
4) Revenus des avoirs extérieurs	<i>Solde net des achats de services à l'extérieur :</i>	
<i>Recettes extraordinaires :</i>		13) Frêt
5) Prêts du fonds de modernisation et d'équipement	14) Assurances
6) Dépenses effectuées au Maroc par le Gouvernement français	15) Transit
<i>Diminution des avoirs extérieurs :</i>		16) Commissions bancaires
7) Diminution des avoirs détenus au Maroc (bons du trésor)	<i>Paiements effectués hors du Maroc :</i>	
8) Diminution du solde positif du compte d'opération	17) Service de la dette chérifienne
<i>Balance :</i>		18) Autres paiements effectués par le Gouvernement chérifien
9) Importation nette de capitaux	19) Frais de séjour en France et à l'étranger des résidents et de leurs familles
<i>TOTAL</i>	20) Dividendes versés en France et à l'étranger par des sociétés ayant leur principale activité au Maroc
		<i>TOTAL</i>